

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.

Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.
Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et
SIMONNOT, Directeurs de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques
Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

MA MAISON DANS L' AISNE – SOISSONS - LOTISSEMENT DE CHEVREUX -ATTRIBUTION DES PARCELLES

La commission paritaire, lors de sa séance du 02 mai 2023, avait sélectionné des candidats pour le lot n° 2.6. Ceux-ci se sont désistés.

La commission paritaire, lors de sa séance du 11 Septembre 2023, avait sélectionné une candidate pour le lot n° 4.5. Celle-ci s'est désistée.

La commission paritaire, lors de sa séance du 19 Janvier 2024, avait sélectionné des candidats pour les lots n° 2.3 et 4.2. Ceux-ci se sont désistés.

Suite à ces désistements, les parcelles suivantes sont de nouveau libres à la vente :

- Lot n°2.3, d'une surface de 288 m², est proposé au prix de 10.100,57 €
- Lot n°2.6, d'une surface de 449 m², est proposé au prix de 16.343,01 €
- Lot n°4.2, d'une surface de 289 m², est proposé au prix de 10.135,39 €
- Lot n°4.5, d'une surface de 357 m², est proposé au prix de 12.660,00 €

L'Opal a reçu une candidature pour chacun des lots 2.3 et 2.6. L'avis de Monsieur le Maire de SOISSONS a été sollicité sur ces candidatures, qui a validé les 2 dossiers.

La commission paritaire s'est déroulée exceptionnellement par mail fin juin 2024. L'avis de chaque membre de la commission paritaire a été sollicité sur ces candidatures.

Suite aux avis reçus, la commission paritaire a retenu les candidatures suivantes :

- Lot n° 2.3 :

- Lot n° 2.6 :

Il est proposé au Bureau de se prononcer sur ces candidatures.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise l'attribution des parcelles ci-dessus aux candidats proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

